



Préparation aux épreuves de l'ASSR1 (5ème) et l'ASSR2 (3ème) Attestation Scolaire de Sécurité Routière

publié le 03/02/2023

Préparation de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (AASR)

Lors du 2ème semestre et avant le 12 mai, les élèves des classes de **5ème** devront passer l'ASSR1 et les élèves des classes de **3ème** devront passer l'ASSR2. Les dates seront fixées par le professeur principal.

Les élèves bénéficieront d'une séance d'entraînement sur la plateforme officielle avant passation de l'épreuve au collège mais nous leur conseillons vivement de s'entraîner et se tester dès qu'ils en auront la possibilité sur le site ouvert au public disponible par le lien ci-dessous :

<https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>

Préparation de l'ASSR par le site grand public

- Lien : <https://e-assr.education-securite-routiere.fr/preparer/assr>
- La page d'accueil présente les fonctionnalités du site et donne le choix au candidat du type d'épreuve à laquelle il veut se préparer (ASSR1, ASSR2, ASR ou AER)

